

A portrait of a middle-aged man with a shaved head, a grey beard, and black-rimmed glasses. He is wearing a dark blue button-down shirt. The background is dark and out of focus. The lighting is soft, coming from the side, highlighting his face and the texture of his beard and shirt.

koVecta

Politique fiscale

Politiques corporatives 2025

Table des matières

01

OBJET

02

CHAMP D'APPLICATION

03

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ACTION

04

MISE À JOUR ET RÉVISION

01 Object

La présente Politique fiscale (ci-après dénommée « la Politique »), qui fait partie de la Politique-cadre de conformité, a pour objectif de définir les règles de développement et de mise en œuvre effective des principes directeurs en matière fiscale de Konecta, groupe multinational de sociétés spécialisées dans la prestation de services et de solutions numériques de gestion de la relation client (ci-après dénommé Konecta, l'Entreprise, la Société ou la Compagnie).

La présente Politique s'inscrit dans le prolongement du cadre réglementaire de l'Entreprise et vise à répondre aux attentes de ses parties prenantes (employés, clients, associés et actionnaires, investisseurs, institutions financières, fournisseurs, administration publique et organismes de réglementation), en veillant au respect scrupuleux des lois et réglementations en vigueur dans chaque pays, de ses propres exigences et des normes internationales. La présente Politique sera affichée sur le site web de l'entreprise (www.Konecta.com) de sorte à ce toutes les parties prenantes puissent la consulter.

À cet égard, Konecta s'engage à respecter la réglementation fiscale applicable et toutes les pratiques fiscales mises en œuvre conformément aux bonnes pratiques fiscales.



02

Champ d'application

La présente Politique s'applique à toutes les entités de Konecta dans le cadre de son Programme-cadre de conformité. Elle est soutenue par la Direction générale de l'Entreprise.

Par conséquent, cette Politique est à respecter par tous les employés de Konecta, indépendamment du poste ou des fonctions qu'ils exercent au sein de l'organisation ou de leur situation géographique.

Sans préjudice de ce qui précède, son champ d'application peut être élargi, si cela s'avère nécessaire et possible eu égard à la nature de la relation, à toutes les personnes physiques et/ou morales liées à Konecta sur le plan commercial ou professionnel, par une relation autre que celle relevant du droit du travail : fournisseurs, sous-traitants et travailleurs de la chaîne d'approvisionnement, et partenaires commerciaux.

Les organes suivants sont investis de responsabilités plus spécifiques relevant de la présente Politique :

Le Conseil d'administration

- Autorise les investissements ou des opérations, quelle que soit leur nature, ayant une portée stratégique.

La Direction générale financière

- Surveille l'application des principes directeurs de la présente Politique.
- Coordonne et traite les informations relatives aux pratiques fiscales de Konecta.
- Encourage la communication entre le Service fiscal et les différents services intervenant dans les processus, quels qu'ils soient, présentant des aspects fiscaux.

La Direction du Service financier et fiscal

- Gère les questions fiscales, notamment il applique les bonnes pratiques fiscales et agit de manière transparente.
- Vérifie tout particulièrement que les entreprises de Konecta s'acquittent de leur obligation de régler les impôts exigibles dans les pays où elles opèrent.
- Concilie l'exécution scrupuleuse des obligations fiscales avec l'engagement de créer de la valeur pour les associés grâce à une gestion efficace des coûts et des avantages fiscaux.
- Contrôle la mise en œuvre effective des aspects fondamentaux de la politique fiscale dans tous les processus fiscaux ayant lieu au sein de l'Entreprise et définit pour ce faire les procédures et mesures de contrôle interne appropriées.
- Gère efficacement les coûts fiscaux et applique les incitations et avantages fiscaux autorisés par la loi applicable.
- Gère les questions fiscales de façon méthodique afin de garantir le respect des obligations fiscales et la gestion des impôts.

- Informe le Conseil d'administration sur la mise en œuvre de la stratégie et de la politique fiscale.
- Tient à jour une cartographie des risques identifiant spécifiquement les risques fiscaux découlant des politiques fiscales appliquées, des éventuels manquements, des litiges relatifs à l'application des lois ou de l'instabilité juridique.
- Transmet la cartographie des risques mise à jour à la Direction générale.
- Révise et met à jour la présente Politique fiscale et la soumet à l'approbation de la Direction générale financière et du Conseil d'administration.

Étant donné que de nombreuses sociétés de Konecta ont leur siège social en dehors de l'Union européenne, la réglementation interne sera adaptée à la réglementation propre à chaque État, tout en respectant et en garantissant les principes fondamentaux énoncés ici.



03

Principes généraux d'action

Principes en matière de stratégie fiscale

La Direction financière de Konecta veille au respect des obligations fiscales notamment en se conformant aux bonnes pratiques fiscales et en acquittant les impôts exigibles conformément à l'ordonnancement juridique.

À cet égard, le Code d'éthique, que tous les employés de Konecta sont tenus de respecter, interdit les pratiques, quelles qu'elles soient, impliquant une évasion fiscale illégale au détriment du Trésor public, ainsi que le recours à des structures opaques du point de vue fiscal et conçues dans le but d'empêcher les autorités fiscales de connaître le responsable final des activités ou le bénéficiaire effectif des biens ou des droits concernés.

Les relations avec les autorités fiscales des pays dans lesquels Konecta est présente sont fondées sur les principes de transparence, de loyauté, de collaboration, de bonne foi et de confiance mutuelle. À cet égard, la société utilise autant que possible les mécanismes de coopération fiscale avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels elle opère, sans préjudice des litiges légitimes dans la défense de l'intérêt social qui peuvent se produire avec ces autorités concernant l'interprétation des règles applicables.

Konecta s'engage à respecter la réglementation fiscale applicable et toutes les pratiques fiscales mises en œuvre notamment en appliquant les bonnes pratiques fiscales.

Principes d'action

La Politique fiscale de Konecta repose sur les principes directeurs suivants:

- Konecta se conforme aux obligations fiscales des pays dans lesquels elle exerce ses activités et elle applique la réglementation fiscale conformément aux critères publiés et appliqués par les autorités compétentes. Elle considère que le paiement des impôts est un bienfait pour la société.
- Le Service commercial informe le Service fiscal sur les nouvelles activités, opérations et/ou lignes d'activité qu'il prévoit de lancer, afin que celui-ci analyse les conséquences fiscales qui pourraient en découler.
- Elle met en place des systèmes de contrôle interne pour tous les processus de nature fiscale afin de garantir le respect des obligations fiscales dans les termes établis dans les directives de la présente politique.
- Elle collabore avec les autorités fiscales pour résoudre toutes les questions pouvant survenir en rapport avec le respect et l'application des obligations fiscales.
- Si cela s'avère nécessaire, il est fait appel aux services de conseillers externes de renom afin de garantir le respect des obligations fiscales de Konecta.

Ces principes d'action répondent aux impacts, risques et opportunités (IRO) découlant des thématiques matérielles concernées : conformité et éthique d'entreprise, communication et transparence avec les parties prenantes.

Les travailleurs et les tiers qui soupçonnent ou ont connaissance d'un éventuel manquement, quel qu'il soit, à la présente Politique, peuvent transmettre leurs informations, leurs doutes ou leurs craintes à cet égard, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, par le biais des Canaux d'information disponibles sur le site web de l'entreprise Konecta (<https://Konecta.integrityline.com>), conformément à la

procédure PG COR 26 Canaux d'information, disponible sur le même site, qui précise les différents canaux disponibles et la nature des communications qui peuvent être effectuées par leur intermédiaire.

Ce canal est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre de quiconque ayant signalé, de bonne foi, des faits susceptibles de constituer une violation de la présente Politique, et les garanties et protections prévues par la réglementation et la loi applicables seront appliquées aux auteurs de ces communications.

Les mesures disciplinaires pertinentes seront prononcées en cas de violation de la présente Politique, conformément aux règlements internes, sans préjudice des sanctions administratives ou pénales qui, le cas échéant, seraient prononcées par l'autorité compétente au motif d'une telle violation.



04

Mise à jour et révision

La Politique fiscale est révisée de façon périodique ainsi que toutes les fois que nécessaire, pour l'adapter aux changements dans le modèle d'entreprise, à l'adoption de nouvelles réglementations ou aux meilleures pratiques internationales, afin d'en garantir à tout moment l'efficacité et la conformité.

REMARQUE: la présente Politique a été révisée et approuvée le 16 décembre 2025 par la plus haute instance dirigeante et remplace toute version antérieure de celle-ci, le présent document étant le seul valable à compter de ladite date.

Contrôle des versions

Version	Date de révision	Révisé	Validé	Approuvé	Motif de la modification
2	22/06/2021	Financier Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
3	19/12/2022	Financier Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Révision générale de la politique
4	16/12/2025	Financier Organisation et Procédures	Direction Juridique	Conseil d'administration	Adaptation aux exigences légales Adaptation au nouveau format et à l'image de marque